

Rapport d'activités d'Helvetia Nostra 2024

Protéger la nature, le paysage, le patrimoine et les animaux en Suisse

Introduction

Helvetia Nostra est une fondation de droit suisse, à but idéal et reconnue d'utilité publique, consacrée à la protection de la nature, du patrimoine, du paysage et des animaux en Suisse. Elle a pour but « la protection des humains et de la nature, ainsi que l'aménagement et la préservation de villes et de zones urbaines agréables à vivre » (version allemande originale telle qu'elle figure dans les statuts : « *Die Stiftung bezweckt den Schutz des Menschen und der Natur sowie das Gestalten und Erhalten lebensfreundlicher Städte und Siedlungen* »).

Créée en 1977 par Franz Weber, elle s'est affirmée comme un acteur clé dans la défense de ces causes, agissant par le biais de discussions avec les acteurs privés et les autorités, d'oppositions et de recours juridiques, de dénonciations publiques et d'interventions au niveau local, régional et national. Helvetia Nostra dispose du droit de recours des organisations environnementales d'importance nationale au sens de l'art. 12 LPN et de l'art. 55 LPE.

Le présent rapport d'activités met en lumière les campagnes et les actions menées par la fondation Helvetia Nostra au cours de l'année 2024.

Développement territorial

L'organisation œuvre activement pour garantir une utilisation du territoire suisse conforme au droit - en veillant à ce que les projets de construction et d'aménagement ne compromettent ni la beauté des paysages et du patrimoine suisses, ni l'intégrité de l'environnement.

Résidences secondaires

Le 11 mars 2012, le peuple et les cantons suisses ont accepté en votation populaire l'initiative fédérale lancée par la Fondation Franz Weber et Helvetia Nostra « Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires », dont le but était principalement de protéger la nature et le paysage. L'acceptation de l'initiative a abouti sur l'inclusion, dans la Constitution fédérale (Cst), de l'art. 75b Cst. Celui-ci interdit la construction de nouvelles résidences secondaires dans les communes qui en dispose de plus de 20%.

Depuis 2012, Helvetia Nostra a déposé de nombreuses oppositions et recours contre des cas de contournements de l'art. 75b Cst et de la loi d'application (la Loi fédérale sur les résidences secondaires, LRS). Grâce à ses actions, plus de 1'300 projets de constructions illicites ont pu être évitées, et l'application de la LRS a été facilitée par la jurisprudence rendue dans les cas portés devant les tribunaux par la fondation. En 2024, Helvetia Nostra a déposé **une dizaine d'oppositions contre des projets de résidences secondaires**. Les **pourparlers** avec les communes et les constructeurs ont par ailleurs **permis à Helvetia Nostra de retirer 4 recours en matière de résidences secondaires**. Un recours contre un projet à **St-Margrethen** (GR) a par contre été rejeté par le Tribunal fédéral. Tout récemment, le Tribunal fédéral a donné raison à Helvetia Nostra en rejetant un **projet de construction de**

résidences secondaires à Anniviers, par un arrêt rendu le 12 février 2025 (1C_664/2023).

Au niveau politique, Helvetia Nostra déplore les volontés d'assouplissements de la législation en matière de résidences secondaires (initiatives parlementaires Candinas et Bregy), ainsi que l'inaction des communes et des cantons, notamment pour faire face aux transformations de résidences principales régies par l'ancien droit en résidences secondaires, qui implique une pénurie de logements pour la population locale.

Planification territoriale et autres projets

En octobre 2024, le Tribunal cantonal valaisan a donné raison à Helvetia Nostra quant à la construction d'un hangar dans une zone de protection de la nature à **Hérémente**. La Commune, aux côtés des constructeurs, cherchait à autoriser et légaliser un projet de construction d'un hangar à machine dont 170m² avaient déjà été terrassés et goudronnés sans aucune autorisation. Le tribunal cantonal a reconnu que d'autres emplacements pouvaient être choisis pour accueillir le hangar sans devoir détruire toute une parcelle qui se trouvait **en zone protégée**. Helvetia Nostra veille aujourd'hui à ce que le site soit remis en état.

En avril 2024, Helvetia Nostra a déposé un recours contre un projet de construction à Montreux, au lieu-dit « **En Chautemay** », qui prévoit la destruction de 6'000 m² de nature et l'abattage de nombreux arbres. La commune s'appuie sur un plan d'affectation obsolète ou annulé par le Tribunal fédéral, alors qu'elle devrait attendre l'adoption de son nouveau plan général (PGA) pour une vision cohérente du territoire. La parcelle voisine des Grands-Prés, destinée à un projet immobilier massif, a été rejetée par une initiative populaire acceptée en 2023 à plus de 71% des voix – initiative soutenue par Helvetia Nostra et la Fondation Franz Weber. Située dans le prolongement de ce futur parc naturel, la parcelle « En Chautemay » mérite la même attention. En mai 2025, le Tribunal cantonal a donné raison à Helvetia Nostra et renvoyé le dossier à la Commune notamment en raison de l'absence de mesures de protection des arbres.

A **Morat**, dans le canton de Fribourg, Helvetia Nostra a déposé un recours en septembre 2024 contre le plan d'affectation communal, en lien avec la contestation, depuis 2018, d'un immense projet de construction qui défigurerait la vieille ville de Morat (projet dit « **Fleur de Morat** »).

Un recours d'Helvetia Nostra contre un grand projet de construction à **Lausanne (Domaine des Fiches)** avait été admis par le Tribunal cantonal en raison de l'abattage de nombreux arbres et des normes de protection liées à l'inscription de ce site à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS). Les constructeurs avaient déposé un recours auprès du Tribunal fédéral, recours déclaré irrecevable en 2024. Le projet devra donc être entièrement revu !

Sauvegarde du patrimoine naturel

La protection du patrimoine naturel et paysager suisse est une priorité essentielle pour Helvetia Nostra. En 2024, plusieurs actions stratégiques ont été mises en œuvre dans ce domaine.

Parcs éoliens et parcs solaires

En 2024, la Fondation Franz Weber et Helvetia Nostra ont lancé un référendum contre le projet de modifications législatives dit « pour un approvisionnement en électricité sûr », ou **loi sur l'électricité** (« **Mantelerlass** » en allemand), adoptée dans l'urgence par le Parlement, en dénonçant ses conséquences néfastes pour l'environnement et la protection des paysages suisses. Cette loi « bâclée » limite fortement la pesée des intérêts entre la production d'énergie et la préservation de la nature, accordant une priorité presque absolue à la construction de nouvelles infrastructures énergétiques. **Malgré la campagne de la fondation, la loi a été acceptée par le peuple suisse en juin 2024.**

Helvetia Nostra lutte depuis de nombreuses années contre des **projets éoliens** qui portent atteinte à la nature (et désormais également de projets de **parcs solaires**). Ainsi, en 2024, elle a déposé une **opposition contre le projet de parc solaire à Tamaro (TI), ainsi que contre le projet « Gondosolar »**, qui prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque alpine géante au-dessus du village valaisan de Gondo, à plus de 2000 mètres d'altitude ! Le projet représente un grave danger pour la nature, et notamment pour des espèces protégées comme le gypaète barbu, le lagopède alpin et l'aigle royal. Un recours a ensuite été déposé auprès du Conseil d'Etat valaisan en 2025.

Le 12 février 2024, le **Tribunal fédéral a admis le recours** d'Helvetia Nostra et d'autres organisations contre le projet de **parc éolien de Bel Coster** (Arrêt 1C_458/2022). Elle a également **gagné son recours** auprès du Tribunal cantonal neuchâtelois contre le projet des **Montagne de Buttes**, étant précisé que les constructeurs ont ensuite fait recours au TF (toujours pendant). La fondation a continué à suivre les procédures en cours concernant des parcs éoliens, tels que le parc de **Grandsonnaz** (un recours a été déposé auprès du Tribunal cantonal vaudois début 2025). La fondation a également déposé une opposition contre **4 éoliennes à Grenchenberg** dans le canton de Soleure en décembre 2024.

Protection des arbres

Les arbres, tout particulièrement hors forêt et en milieu urbain, sont des piliers essentiels de la vie sur Terre : ils purifient l'air en absorbant le dioxyde de carbone et en libérant de l'oxygène, régulent le climat en offrant de l'ombre et en maintenant l'humidité, préviennent l'érosion des sols et abritent une biodiversité précieuse. Leur présence apaise l'esprit, réduit le stress, et favorise la santé mentale. En ville, ils rafraîchissent les quartiers, filtrent les polluants et renforcent le lien social en embellissant les espaces publics. Chaque arbre est un écosystème à lui seul et un allié précieux face aux crises environnementales et humaines.

Depuis plusieurs années, Helvetia Nostra mène une **campagne nationale pour protéger les arbres menacés par l'urbanisation et les projets d'infrastructure**. Grâce à ces efforts, de nombreux arbres, dont plusieurs centaines, ont été sauvés, tout en sensibilisant les autorités, les milieux économiques et le grand public à leur importance écologique.

En 2024, Helvetia Nostra et la Fondation Franz Weber ont **sauvé plus de 100 arbres à travers la Suisse**. Lorsque l'abattage était inévitable, elles ont obtenu des **plantations compensatoires améliorées**, permettant la replantation de dizaines d'arbres supplémentaires par rapport aux projets initiaux. Ce travail acharné et minutieux, mené avec

l'appui d'experts, reflète l'engagement constant de la fondation pour la préservation de la biodiversité locale.

Par exemple, en 2024, Helvetia Nostra a obtenu du Tribunal cantonal vaudois une décision protégeant un **tilleul centenaire à Lutry**. La fondation a par ailleurs sauvé un magnifique **chêne d'Amérique centenaire** (*Quercus rubra*), à Corcelles-près-Concises (Vaud), qui allait être supprimé pour l'extension d'un EMS existant. Grâce à l'opposition déposée et aux discussions avec la commune et les constructeurs, l'axe du projet a été modifié, c'est-à-dire que l'implantation du bâtiment a été pivotée, pour épargner cet arbre majestueux (dont le tronc faisait près de 133cm de diamètre !). À **Thoune, près de 50 arbres indigènes centenaires** du parc de Bonstetten ont été sauvés grâce à l'intervention d'Helvetia Nostra, qui a contesté un projet d'abattage injustifié en s'appuyant sur une expertise indépendante démontrant que des soins et non des coupes étaient nécessaires. Suite à une inspection locale exigée par la Fondation, le projet a été abandonné.

La Fondation Franz Weber et Helvetia Nostra parviennent, dans **80% des cas** environ, à **éviter les procédures judiciaires par le dialogue**, avec l'aide de nos experts en soin des arbres.

Helvetia Nostra et la Fondation Franz Weber ont par ailleurs soutenu un **référendum au Mont-sur-Lausanne (VD)** qui visait à préserver le « **Vallon de Valleyre** », un havre de nature menacé par un projet de 14 immeubles. En septembre 2024, la population a refusé ce projet, décidant de protéger le Vallon et les plus de 500 arbres qu'il abrite.

Protection des animaux

Helvetia Nostra agit dans toute la Suisse pour protéger les animaux de traitements cruels ou absurdes. Dans ce cadre, elle s'engage, aux côtés de la Fondation Franz Weber, pour **éviter le tir des chevreuils du cimetière du Hörnli à Bâle**. L'organisation avait d'ailleurs déposé un recours en 2020 auprès du Conseil d'État contre les projets d'abattage des chevreuils, ce qui a permis à la procédure d'être suspendue et aux discussions avec le cimetière, la ville et le canton de débiter. Cette action a abouti à la capture et au déplacement des chevreuils dans la nature, dans le canton du Jura. Début 2023, 21 chevreuils ont été transférés dans le canton du Jura, et **en 2024, les opérations de captures ont été renouvelées, pour permettre à 16 chevreuils supplémentaires (donc 37 au total)** d'être libérés dans la nature.

En matière de protection des animaux, Helvetia Nostra et la Fondation Franz Weber ont aussi adressé au Conseil fédéral et aux gouvernements cantonaux plusieurs courriers pour demander la **cessation des tirs préventifs du loup**.

Réponse à des consultations fédérales et cantonales

Régulièrement, Helvetia Nostra répond aux consultations fédérales et cantonales liées à de nouvelles lois ou des modifications législatives concernant les lois de protection de la nature, de l'environnement et des animaux. En 2024, notamment, Helvetia Nostra a répondu à la consultation fédérale relative à la **Loi fédérale sur l'électricité**, à l'**Ordonnance sur la chasse** et à l'**Ordonnance sur l'aménagement du territoire**. Elle a également pris position sur le contre-projet à l'initiative fédérale « **Oui à l'interdiction d'importer des**

produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure) ».

Conclusion

En 2024, Helvetia Nostra a continué à jouer son rôle de sentinelle de la nature, du paysage, du patrimoine et des animaux en Suisse. Grâce à une vigilance constante, un travail juridique rigoureux et au dialogue constant avec les autorités, la fondation a su prévenir de nombreuses atteintes irréversibles à l'environnement, tout en proposant des alternatives concrètes et durables. Les victoires obtenues – qu'il s'agisse d'arbres centenaires sauvés, de projets de construction stoppés, de recours gagnés ou de sites naturels préservés – témoignent de l'efficacité de son engagement.

Mais ces succès ne doivent pas masquer les menaces persistantes. Pressions économiques, affaiblissements législatifs, artificialisation croissante du territoire, perte de biodiversité et course à la transition énergétique : les atteintes à l'environnement se multiplient et exigent une action toujours plus résolue. Face à ces enjeux, Helvetia Nostra réaffirme sa détermination à défendre sans relâche la nature, les animaux et des villes où il fait bon vivre – pour les humains et le reste du vivant.

En 2025 comme hier, Helvetia Nostra continuera à agir avec la même conviction, en s'appuyant sur le droit, le dialogue et la mobilisation citoyenne. Car protéger la nature, le paysage et les animaux, c'est aussi protéger notre avenir.

Berne et Montreux, le 5 juin 2025